

COCHEZ L'ÉCOLE DOCTORALE ET L'INTITULÉ DE LA DISCIPLINE VOUS CONCERNANT

ÉCOLE DOCTORALE I Mondes antiques et médiévaux - ED 0022

Professeur Jean-Marie SALAMITO

- Égyptologie
- Études grecques
- Études latines
- Histoire et civilisation de l'Antiquité
- Histoire du christianisme ancien et civilisations de l'antiquité tardive
- Histoire des religions et anthropologie religieuse
- Études médiévales

ÉCOLE DOCTORALE II Histoire moderne et contemporaine - ED 0188

Professeur Reynald ABAD

- Histoire moderne et contemporaine
- Histoire des relations internationales et de l'Europe
- Histoire des techniques
- Histoire moderne et contemporaine des mondes arabes et musulmans

ÉCOLE DOCTORALE III Littératures française et comparée - ED 0019

Professeure Florence NAUGRETTE

- Littérature et civilisation françaises
- Littérature comparée

ÉCOLE DOCTORALE IV Civilisations, cultures, littératures et sociétés - ED 0020

Professeure Frédérique DUBARD DE GAILLARBOIS

- Études anglophones
- Études germaniques Préciser la langue :
- Études slaves Préciser la langue :
- Études romanes espagnoles
- Études romanes italiennes
- Études portugaises, brésiliennes et de l'Afrique lusophone
- Études arabes
- Langue anglaise des spécialités scientifiques et techniques : Méthodologie de la recherche linguistique, didactique, culturelle, technologique
- Gestion culturelle et muséologie en Europe Centrale et Orientale
- Commerce international et Europe

ÉCOLE DOCTORALE V Concepts et langages - ED 0433

Professeure Adeline WRONA

- Philosophie
- Sciences sociales et philosophie de la connaissance
- Linguistique
- Langue française
- Mathématiques, informatique et application aux sciences de l'homme
- Sciences de l'information et de la communication
- Musique et musicologie
- Musique : Recherche et Pratique

ÉCOLE DOCTORALE VI Histoire de l'Art et Archéologie - ED 0124

Professeur Philippe LORENTZ

- Histoire de l'art
- Théorie et pratique de l'archéologie

ÉCOLE DOCTORALE VII Espaces, sociétés et aménagement - ED 0434

Professeur Gilles PALSKY

- Hommes, espaces, temps, ressources, environnement
- Aménagement, Urbanisme, Dynamique des espaces
- Géographie politique, culturelle et historique
- Mondes tropicaux : aménagement, environnement, territoire
- Géomorphologie, relief, dynamique de la surface, risques naturels

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PRINCIPALE À SORBONNE UNIVERSITÉ

Nom du directeur de recherche :

Première année d'inscription en doctorat avec votre sujet de thèse actuel :/.....

Avez-vous bénéficié d'une année de césure ? Non Oui

Si oui, préciser l'année d'interruption/.....

Avez-vous demandé une année de césure pour 2021-2022 ? Non Oui

Pour une réinscription en 2^e et 3^e année de Doctorat, vous devez renvoyer ce dossier d'inscription complet et signé à l'adresse lettres-IADoctorat@sorbonne-universite.fr

Pour une réinscription à partir de la 4^e année en Doctorat, vous devez déposer ce dossier d'inscription complet et signé sur l'application eCandidat <https://candgest-2021.sorbonne-universite.fr>

Si votre école doctorale n'est pas déjà en possession du dernier avis de votre comité de suivi, vous devrez impérativement le fournir avec ce dossier

RÉINSCRIPTION AU-DELÀ DE LA 3^e ANNÉE

Vous devez

-suivre la même procédure que pour la 3^e année (voir ci-dessus)

-joindre votre demande motivée

-joindre un avis motivé du directeur de recherche, rédigé sur ½ page au minimum

-préciser l'année de réinscription :

4^{ème} année

5^{ème} année

6^{ème} année

7^{ème} année

Avez-vous bénéficié d'un financement doctoral les 3 premières années : Non Oui

Si OUI précisez :

Obtenir l'avis du Directeur de Recherche et de l'École Doctorale (cadre ci-dessous)

Avis du directeur de recherche	Avis du directeur de l'école doctorale N°....
Nom :	Paris, le2021
Paris, le2021	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>
Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Signature du directeur de l'École doctorale
Signature du directeur de Recherche
..... (signature requise <u>avant</u> le dépôt à l'ED)	
Cette inscription fait-elle l'objet d'une césure ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<i>Cachet de l'Ecole Doctorale</i>	
Avis du Comité de suivi (3 ans et plus) :	
Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	
pour une inscription en ^e année	
<i>Cadre strictement réservé à l'administration</i>	

Tout dossier non signé du candidat, illisible ou incomplet SERA REFUSÉ.

Les candidats admis en doctorat doivent obligatoirement renouveler leur inscription administrative et procéder au paiement des droits de scolarité chaque année jusqu'à la soutenance de la thèse sous peine d'une radiation immédiate dans le cas contraire.

N.B. : La loi n° 78-17 du 06.01.78 vous donne un droit d'accès et de rectification pour les données enregistrées vous concernant.

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Paris, le 20.....

Signature de l'étudiant

Pièces à fournir	Je demande		
	Une réinscription en 2e année	Une réinscription en 3e année	Une réinscription à partir de la 4 ^e année
Dossier de réinscription	✓	✓	✓
Demande motivée	✗	✗	✓
Avis motivé du directeur de recherche	✗	✗	✓
Charte de déontologie	✓	✓	✓
Charte du Doctorat	✗	✗	✓
Date limite de dépôt des dossiers	06 juillet 2021	20 septembre 2021	16 septembre 2021
Modalités de dépôt des dossiers	Par courriel, à l'adresse : lettres-IADoctorat@sorbonne-universite.fr		Sur eCandidat : https://candgest-2021.sorbonne-universite.fr

(*) **Article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Annexe 2

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) A REALISER AVANT L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de la loi ORE*ⁱ, **chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).**

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Notez bien qu'aucune inscription ne pourra être finalisée sans présentation préalable de votre attestation d'acquittement de la CVEC.

Sont exonérés :

- Les boursiers de l'enseignement supérieur ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

De quelles bourses parle-t-on ?

- Les bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture, ...)
- Les bourses versées par les régions (pour les étudiants dans des formations paramédicales, sanitaires et sociales)

En revanche, ne sont pas concernées...

- Les bourses du gouvernement français (BGF)
- Les bourses d'un gouvernement étranger (BGE)
- Les bourses versées par une structure privée (par exemple, une fondation)

Cas particuliers :

- Doctorants inscrits en cotutelle de thèse : La CVEC n'est à payer que pour des inscriptions réalisées et acquittées dans les établissements français.
- Doctorants suivant un double cursus : La CVEC ne doit être réglée qu'une seule fois en cas de pluri-inscription.

Par ailleurs, si vous devenez éligible à l'exonération de contribution au cours de l'année universitaire, vous pouvez obtenir le remboursement de la contribution que vous avez précédemment payée. Pour cela, il suffira d'en faire la demande au Crous avant le 31 mai de l'année en cours.

Comment s'acquitter de la CVEC ?

Par paiement ou exonération avant de s'inscrire dans son établissement.

- Connectez-vous à [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)
- Déclarez votre ville d'étude.
- Acquitez-vous de votre CVEC.
- Le Crous vous délivre une attestation d'acquittement à présenter lors de votre Inscription Administrative à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Attention : Les étudiants exonérés de la CVEC doivent également présenter une attestation d'acquittement par exonération.

ⁱ [Loi](#) « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018

NOTICE EXPLICATIVE

Direction de la Recherche et Valorisation
Service des Etudes Doctorales

- Remplir le dossier d'inscription en y joignant toutes les pièces justificatives
- Compléter chaque rubrique et cocher les cases correspondantes à votre situation.

INE : Identifiant Nationale Etudiant

Se reporter à vos cartes d'étudiants si vous avez été inscrit(e) dans le système universitaire public français depuis 1994-1995 ou dans un IUFM depuis 1998-1999 ou à votre relevé de notes du baccalauréat (n° BEA) depuis juin 1995.

INSCRIPTION EN UNIVERSITE FRANCAISE

Inscrire le numéro de cette université et non la dénomination (ex : Strasbourg III et non Robert Schuman).

La procédure de transfert est obligatoire si vous venez d'une autre université. Veuillez vous renseigner auprès de votre université d'origine.

BACCALAUREAT OU TITRE D'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Si vous avez une équivalence, veuillez préciser s'il s'agit :

- D'un titre étranger admis en France en équivalence,
- D'un titre français admis en France en équivalence
- D'une validation d'études, d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels
- D'un DAEU

SITUATION PROFESSIONNELLE

Consulter la liste ci-dessous et reporter le code (2 chiffres) correspondant à la profession du chef de famille (parents) et éventuellement à la vôtre si vous exercez une activité professionnelle.

10 Agriculteurs	48 Contremaîtres, Agents de maîtrise
21 Artisans	52 Employé civil, agents services FP
22 Commerçants et Assimilés	53 Policiers et militaires
23 Chefs d'entreprise	54 Employés administratifs d'entreprise
31 Professions libérales ou assimilés	55 Employés de commerce
33 Cadres Fonction Publique, professions intellectuelles et artistiques	56 Personnels des services directs aux particuliers
34 Professeurs, profession scientifique	61 Ouvriers
35 Professions de l'information, arts et des spectacles	66 Ouvriers non qualifiés
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69 Ouvriers agricoles
38 Ingénieurs, cadres techniques	71 Anciens agriculteurs exploitants
42 Instituteur et assimilés	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43 Professions intermédiaires de santé	73 Anciens cadres et Professions intermédiaires
44 Clergé - Religieux	76 Anciens employés et ouvriers
45 Professions intermédiaires administrative de la FP	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46 Professions intermédiaires et commerciales	82 Inactifs divers (autres que retraités)
47 Techniciens	99 non renseigné